## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Applicables à compter du 01/01/2022

## Clause n° 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Le Mentorat SAS et de son client dans le cadre de la vente de prestations de services : accompagnement le Mentorat

Toute acceptation du devis/bon de commande en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

## Clause n° 2: Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés TTC. La société Le Mentorat SAS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les services commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

## Clause n° 3: Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société Le Mentorat SAS serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

## Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

## Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue : soit par carte bancaire ; Soit par virement bancaire Soit par prélèvement

## Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des service à l'échéance, le client doit verser à la société Le Mentorat SAS une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause "Retard de paiement", le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Le Mentorat SAS

## Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

La société Le Mentorat SAS restera seul propriétaire de tous les supports, informations ou documentations transmises au client dans le cadre de l'exécution des prestations, ainsi que de tous les droits de propriété intellectuelle y afférent (y compris les droits d'auteur). Le client s'engage à considérer comme confidentielles l'ensemble des informations qui lui seront communiquées dans le cadre de l'exécution de l'accompagnement, « Le Mentorat » que ce soit verbalement, visuellement ou par écrit.

## Clause n° 9: Livraison

La livraison du service débute à la signature du contrat (qui donnera tout les termes et détails de la prestation et de ses obligations)

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

## Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de la société Le Mentorat SAS ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

## Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de vienne, situé 28Bis Av. Général Leclerc, 38200 Vienne.

Informations de la société Le Mentorat S.A.S:

#### Raison sociale:

LE MENTORAT SAS

#### Numéro Siren:

910906981

## Numéro TVA intracommunautaire :

FR95910906981

## Greffe:

**RCS Vienne** 

#### Code NAF / APE:

## 8559B

# Forme juridique :

SAS, société par actions simplifiée

## Date d'immatriculation :

21/02/2022

# Commune d'implantation :

Flachères (Isère)

## Adresse de domiciliation :

63 Route de Florencin, 38690 Flachères.